

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION COMMUNE CONSEILS PARTICIPATIFS 4 et 5 10 OCTOBRE 2023

Élus présents :

SALLABERRY Emmanuel (maire de Talence), RONDEAU Sophie (adjointe à la participation citoyenne), CHADEBOST Jacqueline (élue référente de quartiers) et PÈNE Christian (élu de secteur).

Membres présents :

ARDOUIN Jean-Michel, BAYLAUCQ Marie-José, BRIEN Hervé, DUBOIS Danielle, HEREU André, JAMPY Françoise, KAAS Bernard, MASCLEF Blanche, MORERE Marie-Thérèse et PEREZ David.

Absents excusés :

AGIUS Paul, DESOUDIN Béatrice, DESPLAT VERNOT Josette, FERAL Damien, PETIT Emmanuelle, POISSE Delphine, TOUPANCE Marie-Valentine et ROMANET Anne.

Absents :

AL-YAARI Amen, ASSAD Ahmed, CHOUKROUN Marie-Luce, GRANERO Laurence et GUIBERT Nicolas.

Il s'agit de la première réunion des conseils participatifs 4 et 5 après la mise en place de ces instances. Avant d'engager leurs activités, il est proposé aux conseillers une présentation des grands projets en cours ou à venir de la municipalité. Il s'agit de leur donner une photographie de l'existant et de donner une base commune de fonctionnement qui doit servir à chaque conseil participatif de quartier.

Pour rappel, le fonctionnement de ces instances est défini par la charte votée par le conseil municipal et établie d'après les propositions élaborées par un groupe de travail composé de volontaires citoyens membres des anciens conseils communaux et les retours de la municipalité après analyse.

Ces modalités d'organisation sont l'aboutissement d'une série d'ateliers collaboratifs qui se sont déroulés entre décembre 2021 et novembre 2022.

Selon la charte, le conseil participatif de quartier a deux rôles :

- « descendant » : consultation sur des projets et décisions municipales : recueillir et transmettre au Conseil Municipal l'avis des citoyennes et citoyens ;

- « ascendant » : proposition des nouveaux projets ou actions citoyennes : faire remonter des besoins et des avis et proposer des projets à l'équipe municipale.

M. le Maire, présente les grands projets engagés ou à venir sur le territoire du conseil participatif 5 à partir du diaporama ci-joint.

Lors de la présentation il est apporté par M. le Maire les précisions sur les projets suivants :

Requalification de la rue Frédéric Sévène : il s'agit d'un projet porté par Bordeaux Métropole qui a fait l'objet d'une concertation publique. L'objectif recherché : végétaliser, apaiser et partager la circulation. La validation des projets d'intentions est en cours.

Rue Lafitte : ce projet s'inscrit dans le programme « vert chez vous » et il est innovant car il doit offrir une végétalisation complète de la voirie.

Réfection des cours d'écoles : une école du secteur est concernée, à savoir Paul Lapie. Les réalisations seront engagées sur la base des retours des parents d'élèves et des équipes pédagogiques de chaque établissement. Un budget de 1,5 M € est attribué à ce projet qui vise à faire des cours d'écoles des îlots de fraîcheur, proposant un espace mieux partagé par tous et inclusif. Il est prévu de faire deux à trois cours d'écoles par an.

Requalification de la place Wilson : la Ville a engagé en 2021 un programme de rénovation de ses espaces publics. A ce jour, plusieurs places ont déjà bénéficié de ces améliorations (Victoire 14-18, Emile Zola et Peylanne). Aujourd'hui, c'est au tour de la place Wilson d'être requalifiée en incluant également le projet de cession de la propriété municipale située au 1 rue Aldona. Pour ce faire et de la même manière que pour la cession de la propriété municipale de Pressensé et de l'espace Médoquine, le conseil municipal a décidé de constituer un groupe de travail composé d'élus et de deux membres du conseil participatif de quartier afin d'élaborer un cahier des charges de cession qui puisse être enrichi des remarques portées par les riverains.

Bus express : en parallèle à l'ouverture de la gare de la Médoquine, il est prévu la réalisation du pôle d'échange multimodal et la mise en place de la ligne de bus express qui reliera le CHU à Thouars. M. le Maire précise, à l'appui de la carte insérée dans le diaporama, que deux autres lignes de Bus express sont en cours d'études par les services métropolitains et doivent venir compléter l'offre de mobilités en transport en commun qui profiteront à tous les Talençais et bien entendu à ceux du périmètre du CPQ.

En conclusion, M. le Maire insiste sur le fait que les conseillers ont la liberté de définir les sujets ou thématiques qu'ils souhaitent travailler et soumettre à la municipalité. C'est avec les services de la Ville que le travail de réflexion et de construction doit être fait et soumis à l'adjoint de quartier référent qui assure l'interface entre l'instance et la municipalité. M. le Maire et Mme Rondeau quittent la séance à l'issue de la présentation.

A l'issue de cette présentation, le service participation citoyenne organise deux ateliers qui ont pour objet d'une part, d'identifier la perception que portent les conseillers sur leur quartier et d'autre part de faire émerger des idées, des pistes de réflexion sur le travail à mener par les CPQ les prochains mois.

Le premier atelier a pour but de définir une perception, une vision commune du quartier pour l'ensemble des habitants. Il est distribué à chaque participant trois post-it. De manière individuelle, les habitants sont amenés à noter trois mots ou groupes de mots (une idée par post-it) pour définir leur quartier. L'idée est vraiment de donner des éléments de manière spontanée, pour décrire le quartier à des amis, de la famille. Ces éléments peuvent faire

référence à des constats, des choses appréciées dans le quartier ou au contraire des points négatifs.

Dans un second temps, il est demandé aux participants de présenter leur post-it aux autres membres en donnant de brèves explications pour accompagner leur perception. A tour de rôle, tous les membres déposent leurs post-it sur la table, en regroupant ceux qui présentent la même idée.

Pour finir, le service participation réalise une courte synthèse orale en demandant aux membres s'ils sont d'accord avec les éléments qui ressortent de cette perception commune.

En conclusion, nous retenons de cet atelier sur le partage des représentations communes du secteur participatif 5 :

- Le quartier est agréable à vivre en raison de sa tranquillité, de son calme et de points de verdure conséquents à certains endroits. Le quartier est perçu comme en pleine mutation au niveau de sa population avec de plus en plus de jeunes. En effet, le quartier a la spécificité d'avoir beaucoup de services à proximité comme les écoles, le lycée, les pharmacies. Cependant, certains habitants déplorent qu'il n'y ait pas plus de petits commerces notamment des commerces de bouches.
- Le quartier bénéficie d'une desserte importante par les transports en commun.
- L'inconvénient majeur du quartier réside dans sa circulation qui est jugée dense, tout particulièrement au moment des flux pendulaires. Cette circulation entraîne des nuisances sonores conséquentes et est à l'origine d'une source de beaucoup d'invisibilité avec un non-respect du code de la route. Notons également que certaines rues souffrent de soucis de stationnement.
- Pour certains habitants, le quartier mériterait à être plus végétalisé.

Le second atelier a pour objectif de faire émerger des thématiques de travail à partir desquelles une feuille de route pour le mandat va être établie. L'idée est de s'interroger sur le quartier idéal dans lequel les habitants aimeraient vivre. Partir du postulat que tout est possible, de manière utopique, permet aux membres de ne pas se restreindre dans leurs propositions.

Les habitants avaient à disposition deux outils afin de proposer des idées pour construire leur quartier idéal : un plan du quartier et un document A3 vierge. Le plan sert à matérialiser les idées perceptibles, physiques (ex : implantation d'arceaux à vélo, végétalisation d'un espace en particulier ...). La feuille vierge est plus là pour noter des idées de projets, de souhaits qui relèvent plus du social, de la sécurité, des idées qui ne se matérialisent pas forcément sur le territoire ou alors des idées sans proposition d'implantation précise. Au cours de l'atelier, le support est détourné, très justement, pour servir de légende aux éléments indiqués sur la carte.

Vous trouverez ci-joint les documents produits au cours de l'atelier

A partir de ces éléments, le service participation citoyenne dégage deux thématiques de travail sur lesquelles il serait possible de travailler au cours du mandat des conseillers du conseil participatif de quartier 5.

Thématique n°1 : animation / culture

Thématique n°2 : mobilité

La séance est levée à 20h45.

A partir de ces deux thématiques, le service participation citoyenne fait la proposition suivante aux membres des conseils participatifs de quartier pour la suite de l'organisation des réunions de travail de leur mandat.

Le service participation citoyenne propose trois à quatre réunions par an sous le format suivant : 1h d'atelier sur une thématique, choisie au préalable par les membres via un sondage sur la plateforme, où seront présents les agents de la collectivité en charge de ces compétences. Le second temps de la réunion (30 à 45 mn) sera un temps d'échange libre pour faire le point sur l'ensemble des autres sujets dont le conseil participatif de quartier voudrait parler. Ce temps sera l'occasion d'échanger avec l'adjoint de quartier, élu référent sur le territoire du CPQ, qui sera notamment en mesure d'informer les habitants sur l'avancée de certains projets portés par la municipalité sur le secteur concerné.

Dans les prochaines semaines, le service participation citoyenne va proposer aux membres de choisir dans quel ordre ils veulent travailler sur les thématiques. Puis en amont de la première réunion, un ordre du jour sera proposé en fonction des idées ressorties au cours de cette première réunion. Les membres auront alors plusieurs jours pour enrichir cet ordre du jour avec de nouvelles propositions. Ainsi, un travail en amont pourra être mené par les services de la mairie afin de se présenter le jour de la réunion avec toutes les informations et données nécessaires à la mise en place d'un atelier de travail avec les habitants.